

Le médecin chartrain - Claude Huvé (1505-1570)



A l'exemple des rois et des grands seigneurs de son temps, le médecin chartrain Claude Huvé, contemporain des Valois, vit grand lorsqu'il se décida à construire sa demeure en la Grande rue de Porte-des-Épars (1). Il voulut que cette maison fut, pour la ville, un ornement et, pour les générations futures, un patrimoine dont elles se feraient gloire : « *decori urbis ac posteritati consulens* ».

✘ Au cours de quatre siècles les généreux desseins de Claude Huvé n'ont jamais été contrariés. La maison subsiste, rue Noël-Ballay, n° 10 (ancien 52) (2), les chartrains sont fiers de la montrer, les savants l'étudient (3), les foules la connaissent. La renommée a donc tout fait pour le monument, mais l'homme à qui nous le devons est resté à peu près inconnu. Le moment est venu de consacrer quelques pages à la mémoire de ce bon citoyen.

I. SA FAMILLE.

Claude Huvé, né en 1505, mort à la fin de l'année 1570 (4), était le fils de Pierre Huvé, apothicaire, mort avant 1527, et de Catherine Savard, morte le 4 septembre 1549. Vers 1528 il épousa Perrine Richer, fille de feu Mathry Richer et de Denise Richer. L'héritage de Perrine valait 650 livres tournois ; son oncle et tuteur, Louis Richer, avocat, lui remit 550 livres le jour du mariage et le solde, cent livres, le 16 mai 1530 (1).

La sœur de Claude Huvé, Aliénor, morte le 23 décembre 1578, avait épousé Gentien Mahon, apothicaire, mort le 2 décembre 1545. De cette union était née Catherine, qui se maria, en 1556, avec Michel Chaillou, procureur (2). Le frère de Gentien, François Mahon, époux de Barbe Le Maçon, était orfèvre rue des Changes. En 1547 il fit une croix d'argent pour l'église de Charonville (3). Son fils, Pierre Mahon, reçut maître orfèvre le 25 janvier 1557 (4), travailla pour la cathédrale de Chartres (G 240).

Nous connaissons cinq enfants de Claude Huvé et de Perrine Richer, mais nous pensons qu'ils en eurent six :

1) Catherine, émancipée en 1550 (5), épousa, le 29 décembre 1552, le docteur en médecine Jean Delorme, né en 1523, fils de feu Denis Delorme et de Perrine Grougnet (6), Le jeune homme eut une dot de cent écus d'or au soleil, valant alors 230 livres tournois (7). Huvé donna à sa fille livres tournois et fit valoir ce qui lui reviendrait dans sa succession. Pour s'acquitter envers son gendre, il lui versa, le 29 décembre, 300 livres tournois (8) et pour le surplus, soit livres, lui abandonna une rente de 100 livres tournois assise sur les seigneuries du Plateau, au bailliage de Dourdan, et de la Vallée, au bailliage d'Orléans, rente qu'il avait acquise, le 23 février 1551, de Marie de Brichanteau, veuve de Jean de Boulehart, chevalier, seigneur du Chesne. Plus tard, Huvé racheta cette rente à Delorme, en deux versements de 600 livres (9) et la revendit, le 28 août 1566 ; au procureur Louis de Baigneaux (1).

Le montant de cette dot, 1500 livres, paraît infime de nos jours, mais il faut observer qu'une telle somme représentait, au milieu du xvie siècle, le gain d'un ouvrier pendant vingt ans.

2) Anne, épousa Jean Lambert, marchand mercier, receveur des décimes, contrôleur des tailles, receveur des deniers communs de la ville (1570-71 et 1576-77), échevin (1574), seigneur de la Noue. Leur fille, Marie, se maria, le 29 août 1586, avec Jean de Givès, seigneur du Marchais-Guyon, avocat (2).

3) Louis, mort après 1585, marchand de soie, procureur et receveur de la confrérie de la Passion érigée en l'église SaintÉtienne (février 1562) (3), échevin (1568), receveur des deniers communs (1571-74), receveur des tailles par [intérim en l'année 1584]. Il épousa, le 9 novembre 1556, Antoinette, fille de Jean Maillard, marchand de soie, et eut une nombreuse postérité (4). Notons que ce fut sur le rapport de l'échevin Louis Huvé, le 24 août 1568, que la municipalité approuva le texte composé par Jean Grenet, pour être gravé sur la pierre commémorant le siège de Chartres par les protestants en 1568 (5).

4) Claude, baptisé en l'église Sainte-Foy le 22 janvier 1552, eut pour parrain et marraine Catherine, sa sœur aînée, et Claude Delorme, frère de Jean, le médecin. En 1560 il est à Paris, « *escollier estudiant en l'Université* ». Le 25 mai, son frère Louis, « *marchant de draps de soye et bourgeois de Chartres* », lui abandonna la recette de trois créances montant à environ cent livres, prix de vente de tissus de soie à trois gentilshommes, « *pour le bon amour qu'il a et porte audit escollier son frère et à ce qu'il se puisse myeux entretenyr à l'estude*(6) ». En 1582 et en 1583 nous retrouvons Claude Huvé, installé médecin à Dourdan.

5) Marie, baptisée à Sainte-Foy le 7 septembre 1553 (1). En 1560, le 1er juin, fut dressé le contrat de mariage de Marie, fille du médecin Huvé, avec Claude Boileau, licencié en lois, lieutenant de la prévôté de Chartres, fils de feu François Boileau et de Suzanne Bernier (2). Elle bénéficiait, comme sa sœur Catherine, d'une dot de 1500 livres. On hésite à croire qu'il s'agisse de l'enfant née en 1553, et qui n'avait que six ans et neuf, mois. Ce serait une autre Marie, née vers 1540, à une époque coïncidant avec les lacunes constatées dans les registres paroissiaux.

Cet aperçu généalogique nous montre que le groupement familial des Huvé appartient à la bourgeoisie aisée ; on y trouve des médecins, des apothicaires, des membres du haut commerce : orfèvres, marchands de soie, des hommes de lois, les uns et les autres avertis des questions financières et prenant part aux affaires publiques. Claude Huvé aime ceux qui travaillent pour le livre. Il est parrain, le 31 décembre 1551, de Claude, fils de son ami le libraire Richard Cottereau. Tous deux se retrouvèrent, le 2 juillet 1555, au mariage de Noël Flatier, fourrier du cardinal de Tournon, beau-frère de l'imprimeur Philippe Hotot, avec Marion Richer, veuve d'Alexandre Veillart, belle-sœur de Claude Huvé.

Ajoutons, contrairement à une affirmation fondée sur l'interprétation inexacte d'un texte (3), que le médecin Huvé n'a jamais été protestant (4).

II. SA MAISON. SES BIENS.

Jean Savard, marchand parisien, possédait à Chartres, paroisse Sainte-Foy, en la Grande rue de Porte-des-Epars, une maison où pendait pour enseigne le Chêne doré, qu'il loua, le 20 octobre 1526, au marchand Jean Apremont (5). Huvé, déjà propriétaire de la maison voisine du fait de sa mère, née Savard, acheta, le 28 juin 1530, celle du Chêne doré (6), et la loua, le 25 avril 1545, au procureur Jean de Bruges (7). Celui-ci avança au médecin les cinq premières années du bail, soit 112 livres 10 sous. Ces vieilles demeures manquaient de confort. Il est stipulé dans l'acte que « *les caves de ladite maison et entrée d'icelles seront communes entre lesdictz bailleur et preneur, et pareillement les latrines et la court pour y aller, à tant et jusques à ce que ledict bailleur en ai fait faire en la maison par luy baillée audict preneur* ». Ces inconvénients, Claude Huvé les éprouvait dans sa propre maison, mais il lui faudra travailler et épargner pendant vingt ans avant de pouvoir réaliser le rêve longuement caressé d'une installation confortable et parée de toutes les séductions que l'art de la Renaissance offrirait aux yeux de ses contemporains étonnés.

Longeant la Grande rue de Porte-des-Épars, aujourd'hui Noël-Ballay, au milieu de l'espace situé entre les rues de la Bourdinière et du Bœuf-Couronné, aujourd'hui Sainte-Même, s'étendait un lieu appelé le Grand Chêne doré, relevant de la baronnie du Chêne-Doré (1), « *tenant ledict lieu juste d'un costé à messire Michel de Champront, seigneur de la Bourdinière, et à Mathurin Villette, d'une part, et la veuve feu Jean Boisville, d'autre part ; d'un bout, par derrière, audict de Champront, chappitre de Chartres, messire Marguerin Moterel, Claude Huvé et autres, et d'autre bout, par devant, au pavé du Roy* », et contenant « *plusieurs corps de maisons, cours, estables et jardin* ». Le mercredi 18 avril 1548, Claude Huvé acheta la moitié de ce domaine à Jean de Grant, seigneur de la Noë (2) et Ambroise de Catalogne sa femme, représentés par leur gendre Pierre Edelyne, lieutenant général du bailliage de Nogent-le-Roi, moyennant trois cent vingt-cinq écus d'or au soleil et quinze marcs d'argent, soit environ mille livres tournois (3). Ainsi, pour s'acquitter, le médecin n'hésita pas à sacrifier son argenterie. Ce poids de quinze marcs était représenté par quatre tasses à haut pied, une écuelle à oreilles, treize cuillères, une aiguière, une coupe boulonnée, un drageoir, le tout d'argent « *vére et doré* (4) », neuf et poli, sauf le drageoir. Plus tard, Huvé fera allusion, dans les contrats de mariage de ses filles, aux aliénations qu'il avait consenties pour acquérir tous ces immeubles qui constitueront désormais « *grand portion* » de son avoir. Entre autres choses, il avait dû vendre la maison des Bons-Enjants à Chartres et, à Montrouge près de Paris, « *plusieurs corps de maisons et cours, deux arpents de vigne, demy arpent de pré* ».

Le mardi 29 mai 1548, le docteur vint faire acte de propriétaire (1). « *En signe de laquelle possession ledict Huvé est allé et venu en aucunes des chambres dudict lieu, tant basses que haultes, au dehors dedans cours, estables et jardins et ouvrouers dudict lieu, ouvert et fermé l'huis de l'allée et principalle entrée dudict lieu et fait plusieurs autres actes de possession à ce pertinents, déclarant ledict Huvé à honorable personne Adrian Berault, sergent à cheval au Chastelet de Paris, Daniel Vatroil, chaussetier et marchand, Jehan Bernard, potier de terre, et Jehan Garnier, cordonnier à présent demourans et locatifs de ladicte maison, que son intemption est doresnavant en joyr et en faire son prouffict* ». Vatroil eut une compensation en acquérant, le 19 juillet 1550, la maison du Chêne doré que le médecin avait achetée en 1530 (2).

Claude Huvé a quarante-trois ans, il est au sommet de la vie, à l'âge où un homme donne toute sa mesure. Sa réputation de médecin est bien établie, mais sa génération en emportera le souvenir avec elle. C'est dans un autre domaine, en mettant en œuvre ses aspirations vers le beau, en livrant ainsi ses sentiments les plus intimes, qu'il laissera son nom à la postérité. L'acquisition de 1548 était nécessaire pour réaliser ses projets. Ils ne se trompent pas les archéologues qui, par comparaison

avec d'autres monuments, datent du milieu du xv^e siècle la « *maison du Docteur* ».

Les archives chartraines n'ont pas encore révélé de documents sur sa construction, mais on peut croire qu'Huvé fut impatient de la voir s'élever, que les plans étaient dressés et que les travaux étaient commencés en l'année 1550.

Après 1548 nous trouvons des renseignements sur la fortune du médecin. La succession de sa mère, morte le 4 septembre 1549, lui procura 350 livres tournois (3). Il conservait quelques biens dans la région d'Auneau, où vivaient les Richer, parents de sa femme. Cette branche de la famille comptait peut-être parmi les siens « *Jehan Richer, médecin des escrouelles par la puissance de Dieu et la permission du Roy nostre sire, demourant au Mesnil, paroisse de Gallardon* », qui reçut, le 26 février 1561, soixante sous tournois, pour être venu à Chartres et avoir « *touché parunze jours consécutifz* » la jeune Françoise Arondeau, fille d'un avocat au bailliage alors défunt (1). Plusieurs affaires sont traitées avec les Richer, laboureurs à Barbainville, paroisse de Santeuil. Huvé, sa femme et des membres d'une famille Martin, vendent à Louis Richer, le 14 août 1556, pour 15 livres, une grange en ruine à Mongerville, sur Santeuil (2). Le 26 juin 1561, le médecin et Jacques Richer prennent à bail pour neuf ans, de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, un domaine à Barbainville composé d'une maison et ses dépendances : étables, grange, bergeries, fournil, cour, jardin, et de dix muids et deux setiers de terres labourables (3) ; mais, le 14 juillet, Huvé abandonna la jouissance de sa part, à condition que Jacques paye les redevances et lui livre à Chartres, chaque année, un muid du meilleur blé (4) et un porc gras valant huit livres tournois (5).

En 1562, une partie du clergé français dut aliéner des propriétés foncières pour se procurer les fonds d'un impôt considérable demandé par le roi Charles IX. Ce fut pour Huvé l'occasion de se faire adjudger la métairie de « *Villeneuve sur Belleheust, paroisse de Marchéville près Illiers en Beaulse* », naguère appartenant à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, moyennant 1435 livres 5 sous tournois, qui furent payées le 17 novembre 1563 par les soins de Jean Lambert, son gendre (6). Enfin le 16 décembre 1570, le médecin bailla pour neuf ans à Simon Leloup, laboureur à Talvoisin, paroisse d'Ymeray, trois setiers de terre au « *champtier du Noyer, moyennant une redevance de trois setiers de bon blé* (7)».

Ainsi, par une judicieuse mise en valeur de tous ses biens, Claude Huvé a pu faire face aux dépenses qu'exigèrent la construction de sa maison et l'établissement de ses enfants.

II. Le MÉDECIN.

✘ Le 16 mai 1530, Claude Huvé n'est encore que licencié en médecine, il obtiendra peu après son doctorat.

C'est seulement en tant que médecin légiste que nous pouvons suivre Huvé d'assez près dans l'exercice de sa profession. Une personne malade, et incapable de remplir ses obligations, faisait certifier son état par-devant notaire, usage qui nous a permis de recueillir un certain nombre de ces certificats médico-légaux, renfermant le témoignage de Claude Huvé, parfois accompagné d'un autre médecin, et toujours assisté d'un maître barbier-chirurgien ou d'un apothicaire (1). La science de notre médecin n'est pas toute révélée par ces textes, qui donnent seulement un aperçu au point de vue des diagnostics.

Énumérons ces rapports dans leur ordre chronologique :

1545, 27 mai. - Huvé et Philippe Hezard, barbier-chirurgien. - Alexandre Colas, demeurant à Levéville sur Bailleau-l'Évêque, canonnier ordinaire en l'artillerie du Roi, « *est detenu en son lict, mallade d'une malladie appellée vertigo, laquelle malladie est invétérée en luy, ayant dilucides*

intervalles, tellement que à l'accès de ladicté maladie ne pourroit aucunement exercer son diet estat de canonnier, à cause de la grande perturbation des esprits qui faict que pour l'heure tout ce qu'il veoict luy apparoist tourner en rotondité et que s'il ne trouvoit à se appuyer, il tomberoit (2). »

1545, 4 juillet. - Huvé et Esme de Requestor, docteurs en médecine, et Euvert Verac, barbier-chirurgien. - Ils sont allés rue aux Juifs, dans une maison à l'enseigne du roi David, demeure de Jeanne Haussard, femme du marchand Robert Tronson. Ils « *ont trouvé en la fesse du cousté droit de ladicté Jehanne une appoustume appelée entrax ou carboucle, lequel n'est pas encore moudiffié ne gary et rend encores de la matière et y a de la durescé tout alentour, davantaige luy ont trouvé en l'ayne dudict cousté une emynance dure, fendue et douloureuse et oultre à icelle Jehanne un flux de sang manstrual duquel elle n'est pas encore necte et guérye (3) ».*

Esme de Requestor, seigneur d'Auvillier, mort le 18 août 1556 et inhumé le lendemain à Saint-Martin-le-Viandier, était le médecin le plus célèbre à Chartres, « *dont le pareil n'avoit été veu dans cette ville depuis cinquante ans au précédent* », écrit Jean Bouvart dans son Journal (1).

1548. 25 juin. - Huvé, Julien Moreau, apoticaire ; Euverte Verac, barbier-chirurgien. - Le cas du prêtre Simon Pasquier, qu'ils soignent depuis longtemps, semble dépasser leur compétence. Le patient a « *une dissurie ou difficulté d'urine avec grands et quasi intolérables douleurs et quasi d'eure en eure et de moment en moment.* » Plusieurs médecins ont déjà été consultés. Les uns « *ont conjecturé et cru ledict Pasquier avoir une pierre dedans la vecye, meuz quasi de le faire inciser* », d'autres ont soupçonné l'existence d'un ulcère, d'autres encore ont diagnostiqué une « *carnosité en ladicté vecye* ». Ces hésitations n'apportaient pas la guérison, et un voisin, le procureur Jacques Dumanoir, entendait « *ordinairement de jour et de nuict crier de son lict ledict Pasquier (2)* ».

1551, 10 octobre. - Esme de Requestor et Claude Huvé, médecins ; Louis Desmarès, apoticaire. - Depuis le 17 août, ils ont médicamenté et saigné deux fois Philippe de Honville, seigneur de la Jussière, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Langeay, « *à cause de fiebvres quartes et continue que a eue ledict seigneur, et aujourd'huy a encores une grande douleur d'oreille et de teste et un gros quaterre (3) qui luy tombe dedans l'estomac, et est encores ledict seigneur par le jourd'huy fort mallade et débille (4)* ».

✘ 1551, 1er novembre. - Claude Huvé, Martin Abraham, apoticaire ; Martin Bonbart, natif de Châteaurenault en Touraine, chirurgien et archer de la compagnie du comte de Sancerre, en garnison à Chartres. - Ils soignent depuis quinze jours Gabriel de Sernyers, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Sancerre. Il est « *malade d'une fiebvre double quarte ; et pour autant que ladicté fiebvre quarte est disposée à prandre traict et estre longue, en manière qu'il n'y a espoir qu'il en puisse garir jusques vers le printemps, sont lesdicts attestans d'advis qu'il sera bon que ledict de Sernyers se retire en lieu auquel il soit de repos et bien traicté et chauffé, sans aucunement travailler, soit de corps ou d'esprit, à ce qu'il puisse esviter beaucoup d'inconvenians qu'ensuyvent communément la fiebvre quarte, comme ydropisie, opillation de rute, mauvais habit (1) et autres accidens plus pernicieulx que ladicté fiebvre, et davantaige, qu'il ne pourroyt, au moyen de ladicté maladie, vaquer en sadicté qualité pour l'exercice des armes sans grand danger de sa personne (2)* ».

1551, 10 décembre. - Huvé et François Vigneron, apoticaire, - Ils soignent Jean de Maumont, curé de Saint-Chamant, demeurant alors en l'abbaye de Saint-Chéron près Chartres, et « *en mauvaise disposition de sa personne, quasy toujours ès mains des médecins* ». Esme de Requestor est déjà intervenu, mais il s'agit d'une « *maladie longue et cronique et de difficile garison* ». Le curé ne doit pas voyager, surtout en hiver. Son cas semble laisser peu d'espoir aux médecins (3).

1552, 24 août, - Huvé et Adam Dubois, apoticaire. - Ils certifient qu'Étienne David, huissier en la

cour des généraux des monnaies à Paris, ne peut pas rejoindre son poste parce qu'il est « *détenu mallade au lict d'une malladie appelée flux diarricque, accompagnée d'une fiebvre lente, altéraction et lacidude grande et grande imbécilité (4) de ses membres (5) »*.

1552, 5 octobre. – Esme de Requestor et Huvé, médecins ; Sébastien de Gazal, apoticaire. – Depuis trois semaines, ils soignent Jean d'Allainville, seigneur du Coudray, homme d'armes de la compagnie du vidame de Chartres, pour « *deux malladyes et dont il est grandement vexé, l'une est ung cathere qui luy est tumbé sur tous ses membres, qui luy cause grand doulleur arecticque (6) et grande débilitation de tout le corps, et l'autre est ledict cathere qui luy est tumbé dedans le polmon, qui luy cause une allayne courte avec la toux »*. Il doit se reposer (7).

1552, 8 octobre. – Claude Huvé et Gabriel Percheron, apoticaire. – Ils sont allés, le 2 octobre, à Marville-les-Bois, visiter Claude de Havard, écuyer, seigneur de Senantes, archer de la compagnie du vidame de Chartres, « *lequel estoit et est encores de présent mallade détenu au lict à raison d'une purésie (8), qui est avec fiebvre continue, difficulté d'allayne, toulx et douleurs de costé, de laquelle purésie ne pourroit estre guaray, suposé qu'il vint à convalescence, jusques à la feste Saint-Martin d'yver prochain, au moyen de quoy ne pourroit monter à cheval ne faire service au Roy (1) »*.

1554, 7 juillet. – Claude Huvé et son gendre Jean Delorme, médecins, avec François Vigneron, apoticaire. – Ils attestent l'incapacité de Louis Morhier, seigneur de Montigny près de Paris, demeurant alors à Villiers-le-Morhier, qu'ils soignent depuis le 4 mars, et qui, « *après ung flux de sang hépatique qu'il a eu, est devenu en si grand atténuation et débilitation de tous ses membres, avec autres accindans malins qui luy sont survenuz »*, qu'il ne peut sortir sans danger de mort (2).

1554, 10 octobre. – Claude Huvé et Jean Hervé, médecins ; Pierre Drappier, apoticaire. – Ils témoignent que Jacques de Cocheilet, seigneur de Vaucelas, homme d'armes de la compagnie du prince de Ferrare, « *est de présent mallade d'un caterre qui luy est tumbé sur les membres, mesmement sur le costé dextre, sur l'espaulle et la hanche (3) »*.

1556, 9 mai. – S'appuyant sur un « *certificat en papyer de Mes Claude Huvé et Jehan le Cauchoy, docteur en médecine »*, Gilles Huet, seigneur d'Hallerville, demeurant à Chartres, expose au chanoine Noël Tison, vicaire général de l'évêque Charles Guillard, que Perrette, sa fille, religieuse aux Filles-Dieu, est malade, qu'elle ne se guérira jamais si elle reste au prieuré et qu'un changement d'air lui est indispensable. Il demande à la prendre chez lui. Il la surveillera, la fera conduire à l'église Saint-Hilaire et la renverra dans quinze jours ou un mois, quand elle sera guérie. Si elle meurt, il rendra son corps au prieuré pour qu'elle y soit inhumée (4).



1557, 11 juillet. – Huvé et François Vigneron, apoticaire. – Ils ont pour client Pierre de Brouz, écuyer, seigneur de la Rivière, archer de la garde du corps du Roi, demeurant à Saint-Eman près d'Illiers-en-Beauce, « *lequel, dès ung an a ou environ, a esté vexé et travaillé d'une fiebvre quarte et d'icelle est tumbé en une mauvaise disposicion prochaine d'une ydropizie, et encores depuis huict jours est retombé mallade d'une fiebvre contynue, avec grant danger et péril de sa personne, tellement qu'il ne sauroict et ne peult aller à pied ne à cheval, pour quelques affaires qu'il soiet et de trois sepmaines ne sauroict sortir de la chambre sans danger de mort (5) »*.

1557, 16 juillet. – Claude Huvé et Jean Gimart, apoticaire. – Ils soignent Madelaine de Guénée, veuve d'Étienne Grenet, receveur des aides, à laquelle « *depuys Pasques dernières il est survenu une plulérie (1) avec une fiebvre continue et jaulnisse, laquelle plulérie et fiebyre continue l'ont tellement vesquesée (2), qu'il est ensuyvy grant débilitation de ses membres en sorte qu'elle est encore de présent valétudinaire et luy est demouré une tous, laquelle la pourra mener en quelque*

mauvaise disposition ès partyes pectoralles, comme de coustume à une plulérie quant n'est guérie dedans le quatorzième jour ; au moyen de quoy ne luy seroict loysible et ne pourroict sans danger grant de sa personne aller aux champs à ses affaires, jusques à ce que ceste malle disposition délaissée par ladicte plulérie soict restorée et guarie, ce qui est fort difficile, attendu mesmes l'aaige en laquelle ladicte de Guénée est constituée, qu'ilz entendent et peuvent veoir estre la soixante et sept ans ou environ (3) ».

1557, 17 septembre. – Claude Huvé et François Vigneron, apoticaire. – Depuis le mois de juillet ils ont soigné Antoine du Rouvray, écuyer, « *d'une malladie de fiebvre contynue, de laquelle il a esté grandement vexé et travaillé et jusques presque de l'article de la mort, de laquelle fiebvre contynue a esté l'espace de sept ou huit jours convalescent, et du depuys est recydivé en une langueur, avec fiebvre appelée doratique, laquelle promect ledict de Rouvray tumber en brief en une fiebvre quarte, au moyen de quoy n'y a espoir que de deux moys ou environ il puisse faire service au Roy, à cause que quant il seroit de présent guéry, il ne sauroit estre de longtemps valétudinaire (4) ».*

1561, 26 février. – Claude Huvé et Jacques Leprince, apoticaire. – Depuis trois semaines le médecin soignait Pierre Dhombres, doyen du chapitre de Chartres (5), et Leprince administrait les remèdes prescrits. Le doyen « *est encore de présent détenu d'une maladye appelée artritide, aultrement, articulaire, vulgairement dicte goutte, à laquelle dès sa naissance est subject, et ne sçaurait aller à pied ne à cheval : mesmes en son lict auquel est de présent détenu de ladicte maladye ne sçaurait presque se remuer (6) ».*

1564, 3 novembre. – Claude Huvé et Étienne Tulloue, médecins. – Ils ont soigné, à Chartres, Grand-Jehan Rattier, nain du Roi, mort au mois de mars, à Bonneval, où ils l'avaient envoyé « *pour changer d'air* ». Ils témoignent qu'il était atteint « *d'une maladye implicitte de plusieurs autres et diverses affections et, mesmement, d'une qui estoit la plus griefve, appelée épilepsy, dicte vulgairement maladie caducque, de laquelle, souvente foys, il a esté apprehendé ; et à icelle maladye estoict adjoinct ung caterre, au moyen duquel avoict une toux assidue et continuelle, avec une courte allayne, flux de ventre et ardeur d'uryne, en manière que la moindre desdictes affections ou desdictes maladies, considéré laaige dudict Grand-Jehan, la constitution aussi d'icelluy, mal aisément se pouvoict réparer et guarir (1) ».*

1566, 9 novembre. – Claude Huvé et Philippe Gavare, médecins ; François Vigneron, apoticaire. – Ils témoignent que Gérard de Laubier, abbé commendataire d'Arcisses, en résidence au prieuré de Saint-Martin-au-Val, est malade « *d'une fiebvre contynue, qu'il a eue après tant première que résidifve l'espace de cinquante jours, et de présent est encores fort affligé d'une fiebvre lante, avecques grande esténuation de ses membres et prostration de ses vertuz, tellement qu'il est si mal de soy qu'il ne sçaurait laisser le lict l'espace d'une heure sans deffaillir ny aller hors la chambre, soit en litière et [encore] moins à cheval, sans grand péril et danger de sa personne* ».

1568, 28 juin. – Claude Huvé, Regnault Jozeau, barbier-chirurgien ; Louis Desmarès, apoticaire, – Ils certifient que Gilles Dubois, bourgeois de Chartres, « *depuis quinze jours en ça a esté griefvement malade d'une fiebvre hémytritée, avec pernicieux accidens, comme délire ou descipience et perdition d'esprit et spasmes ou convulcions, son poux fort mauvais et intercadant tellement qu'il n'y avoict aucun desdictz attestans qui n'eust grande suspicion et doubte du salut dudict du Boys, lequel est encores de présent en maladye, c'est assavoyr à la déclinacion d'icelle, avecques si grande débilité et impotence de toutes vertus, mesmement l'anymalle, qu'il ne sauroict se entremectre à l'air, soit à pied, cheval, lityère ny autrement, sans pour certain résidiver et conséquemment danger ou péril de mort (3) ».*

Les obligations de Claude Huvé s'étendaient au delà des soins réclamés par ses clients. A l'exemple des médecins de tous les temps, il dut mettre son savoir au service de la collectivité. Au xvie siècle les épidémies sévissaient à Chartres presque tous les ans. Les échevins convoquaient les médecins pour prendre leurs avis sur la maladie et sur les moyens de la combattre. Huvé prit part à ces réunions, durant lesquelles ses confrères et lui, rejetant les préjugés populaires, insistaient particulièrement sur les dangers de la contamination. Les soins à donner aux malades, en temps d'épidémie, étaient généralement confiés aux barbiers-chirurgiens. On leur prescrivit, le 10 août 1563, d'aller « toutes les semaines vers Me Claude Huvé, docteur en médecine, prendre son conseil si la saignée est propre et nécessaire auxdits malades (1) ».

Dès 1544 nous voyons qu'il soigne les malades à l'Hôtel-Dieu. Ses visites lui sont payées vingt-deux sous (2). En 1563 il est nommé « médecin des pauvres de la ville », par lettres patentes rendues publiques à Chartres le 11 mai (3). Cette fonction est gratuite, mais lui vaut l'exemption de tout impôt extraordinaire « mys et à mettre sur la ville pour quelque cause ou occasion que ce soit ».

Déjà attirante par l'effort et le goût que suppose la construction de la maison « du médecin », la personnalité de Claude Huvé, révélée par ces documents, devient plus attachante encore.

Chartres, 10 mars 1949.

Maurice JUSSELIN,

Archiviste honoraire d'Eure-et-Loir.

[[anchor id= »notes »](#)]Notes[/[anchor](#)]

1. Appelée rue du Grand-Cerf dès la fin du siècle, puis Noël-Ballay en 1902.
2. Elle est classée parmi les monuments historiques depuis 1862,
3. Lépinos (E. de), Histoire de Chartres, t. 1, Chartres, Garnier, 1854. In-8°, p. 4 et 485-486 ; Lefèvre (Édouard), Eure-et-Loir pittoresque. Arrondissement de Chartres, Chartres, Mercier-Fouju, 1858. In-89, p. 45-47, 1 pl.; Ravault (.), Notice sur une maison sise à Chartres, rue du Grand-Cerf, n° 52 (Notice datée du 12 octobre 1858), dans les Mém. de la Soc. archéologique d'Eure-et-Loir, t. 11, Chartres, Petrot-Garnier, 1860. In-80, p. 84-94, 2 pl. (La date 1859 donnée p. 85, résultat d'une mauvaise lecture, est à corriger) ; Sauvageot (Claude), Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du XVe au XVIIIe siècle, t. IV, Paris, A. Morel, 1867. In-folio, p. 1-8, 4 planches, 7 figures.
4. Beaucoup de registres paroissiaux sont perdus, d'autres documents nous ont permis de combler cette lacune.
5. Minutes de Nicolas Richer, en l'étude de Me Tribalet.
6. Le contrat de mariage est du 19 novembre 1556 (Min. de J. Guignard l'aîné, étude de M° Jean Besnard).
7. Marché du 5 mars 1547 (Arch. d'Eure-et-Loir, G 214, fol, 216). |
8. Actes des 16 et 17 octobre 1556, 25 janvier 1557 (Min. Guignard, étude de M° Jean Besnard).
9. Cf, acte du 3 juin 1550 (Arch. d'Eure-et-Loir, G 215).
10. Le contrat de mariage est du jeudi 6 octobre 1552 (Min. de Guignard, étude de Me Jean Besnard).
11. Reçu du 14 mars 1553 (Min. de Guignard, étude de Me Jean Besnard).
12. « En 69 escuz soleil à 46 solz tournois pièce, 82 escuz pistolletz à 44 solz tournois pièce, ung Philippes à 31 solz tournois, et en monnoye. » (Min. de Guignard en l'étude de Me Jean Besnard.) ;
13. Le second versement, du 21 février 1560 (Min. Guignard), fut payé en « 17 écus soleil, cinq vieilz escuz, seize escuz pistolletz, six doubles ducats, un ducat, sept doubles Henryz, deulx

demyz Henry, trois ducatz à Ja croix, cinq angelotz, une obolle appelée quevallot [Gabellotus], une obolle du Rhin, vingt-huit testons, deux imperialles, trois Philippes et 69 livres en monnoye ».

14. Min. de Jean Guignard, étude de Me Jean Besnard,
15. Cf. Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Lour, t. XIV (1914), p. 332.
16. Arch. municipales, C 1 a, p. 539. :
17. Aliénor, baptisée le 18 juillet 1559 ; Marie (27 janvier 1552) ; Lucrèce (30 août 1560) ; Claude (22 avril 1565) ; Louise (19 mai 1567) ; Catherine (13 juillet 1568) ; Claude (20 janvier 1572) ; Louis (26 février 1573) ; Catherine (2 mars 1579). Lecocq, dans sa Notice (du 26 mai 1867) sur les origines municipales de Chartres (Mém. de la Soc. arch., V), a confondu, p. 159, note 2, les enfants de Claude Huvé avec ceux de Louis, son fils.
18. Arch. municipales, C 1 a, p. 656. La pierre est aujourd'hui fixée sur le mur ouest, dans la chapelle de la Brèche. En 1568, Louis Huvé, en tant qu'échevin, fut chargé de missions. Il porta des lettres au Roi les 29 janvier et 4 février. Pour les obsèques du baron d'Ardelay, il fournit des marchandises de son état. Cf. Lucien Merlet, État des dépenses, Paris, Leroux, 1890. In-8°, p. 9 et 40 (Extr. du Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux historiques).
19. Min. de Jean Guighard l'aîné, en l'étude de Me Tribalet.
20. Arch. municipales, E4i.
21. Min. de Guignard, étude de Me Tribalet.
22. Arch. municipales, C 1 a, p. 554 (Délibération du 27 octobre 1562).
23. Cf. Jusselin (Maurice), Un prétendu protestant au XVIe siècle : le médecin Claude Huvé, dans la Voix de Notre-Dame-de-Chartres, 1936, n° 25 (3 octobre), p. 394-396.
24. Arch. d'Eure-et-Loir, G 193, fol. 238.
25. G 213, fol. 17.
26. G 218, fol. 15-15 vo.
27. Hameau de Saint-Denis-des-Puits, canton de La Loupe. Le seigneur de ce lieu était l'un des quatre chevaliers, nommés « chairiers de l'évêque », qui, jusqu'en 1495, portèrent l'évêque, dans sa chaire, le jour de sa première entrée à la cathédrale. Les membres de la famille de Chartres en furent longtemps barons. Le célèbre Renaud de Chartres, évêque de Beauvais, puis cardinal, archevêque de Reims, chancelier de France de 1424 à 1428, qui sacra Charles VII le 17 juillet 1429 et s'entretint souvent avec Jeanne d'Arc, était baron du Chêne-Doré. En 1548, le seigneur était Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, la Gâtine, baron du Chêne-Doré, capitaine de Rouen et gouverneur de Théroouanne.
28. Sur Blévy, canton de Châteauneuf.
29. Minutes de Jean Guignard l'aîné, en l'étude de Me Jean Besnard.
30. En héraldique le vair est formé de bandes alternées. En orfèvrerie le Vairé serait une ornementation en bandes vermeil et argent. Il est probable que l'argenterie du médecin était dorée par endroits, particulièrement dans l'intérieur des récipients.
31. Minutes de Jean Guignard l'aîné, en l'étude de Me Jean Besnard.
32. Arch. d'Eure-et-Loir, G 217, fol. 129 verso.
33. Min. de Jean Guignard, étude de M° Jean Besnard.
34. Mêmes minutes.
35. Mêmes minutes.
36. Environ soixante hectares.
37. Environ quinze hectolitres.
38. Le 26 juin 1668 Huvé prêtait 50 livres tournois à Jacques Richer (Min. de Guignard).
39. Arch. d'Eure-et-Loir, G 231, fol. 170-171.
40. Min. de de Bunes, en l'étude de Me Picard. Dès le début du XVIe siècle on trouve des Huvé en ce hameau de Talvoisin. Le 11 janvier 1505, Raoulet Huvé, meunier à Talvoisin, oblient la permission de construire un moulin à vent à Champseru. Jean Huvé est témoin (G 181, fol. 80

verso). A la même époque vivait à Chartres le chanoine Claude Huvé (1502, 10 septembre, 1505, 8 février, G 181, fol, 27 verso et 80 verso ; 1510, 12 janvier, G 182, fol. 246).

41. Ces textes sont en général d'un abord difficile parce qu'ils sont écrits vite et mal et parce que les clercs de notaire ne comprenaient pas toujours les termes de médecine,
42. Minutes de Guignard, en l'étude de Me Jean Besnard.
43. Min. de Guillaume Couet, en l'étude de Me Jean Besnard.
44. Cf. Lecocq (Ad.), Annales et chroniques chartraines, I. Le journal de Jean Bouvart, dans l'almanach Le Beauceron pour 1855, et tirage à part, .
45. Min. de Guignard, étude de Me Jean Besnard.
46. Catarrhe.
47. Arch. d'Eure-et-Loir, E 2111.
48. « Malus corporis habitus » (Celse), malaise général.
49. Minutes de Guillaume Couet, étude de M° Jean Besnard.
50. Minutes de Guillaume Couet, étude de M° Jean Besnard.
51. Faiblesse.
52. Min. de Guignard, étude de M° Jean Besnard.
53. Arthritique.
54. Min. de Guillaume le Breton, en l'étude de Me Mathieu.
55. Pleurésie.
56. Min. de Guillaume le Breton, étude de M° Mathieu.
57. Minutes de Guignard, en l'étude de Me Jean Besnard.
58. Min. de Gabriel Delaunay, en l'étude de Me Jean Besnard.
59. Min. de Guignard, étude de Me Jean Besnard.
60. Min. de, Gabriel Delaunay, étude de Me Picard.
61. Pleurésie.
62. Vexée (tourmentée),
63. Minutes de Guignard, étude de Me Jean Besnard.
64. Min. de Gabriel Delaunay, étude de Me Jean Besnard,
65. Doyen le 14 mars 1553 ; mort le 27 mai 1567.
66. Min. de Gabriel Delaunay, étude de Me Jean Besnard,
67. Min. de Jean Guignard le jeune, étude de Me Jean Besnard. Cf. Lecocq (Ad.), Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX, dans les Procès-verbaux de la Soc. archéologique d'Eure-et-Loir, t. IV, 1873, p. 462-470 (séance du 4 juillet 1872).
68. Min. de Guillaume Lemesnier, étude de Me Jean Besnard.
69. Min. de Jean Guignard le jeune, étude de M° Jean Besnard.
70. Arch, municipales, C 1 a, p. 579.
71. Arch : hospitalières, IE 130.
72. Acte du 24 avril 1571 concernant son successeur (Min. de de Bunes, étude de Me Picard).